# Protocole sanitaire mis à jour au 28 février 2022

publié le 28/02/2022

En date du 11 février 2022, le protocole sanitaire a évolué et des mesures d'allègement ont été prises par le ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports :
1. Le niveau 2 du protocole sanitaire continuera à s'appliquer dans le second degré.

2. Allègement des mesures liées au dépistage :

- A compter du 28 février, le dispositif de dépistage des personnes ayant eu un contact avec un cas confirmé sera allégé en population générale. Il le sera aussi en milieu scolaire. Les élèves, comme les personnels n'auront plus à réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique) à J2 au lieu de trois (J0, J2 et J4).

- La présentation d'une déclaration sur l'honneur des responsables légaux des élèves attestant de la réalisation des tests ne sera plus exigée pour que les élèves soient accueillis dans les écoles et établissements scolaires.

Aucun autre changement n'est prévu au niveau du protocole sanitaire appliqué au collège de l'Argentor.

En cas de doute sur l'état de votre enfant ou en cas d'apparition de symptômes, il convient de le garder à la maison.

Chaque famille est invitée à informer le collège de la situation de son enfant : cas positif ou cas contact.

## Document joint

coll-ge-lyc-e-que-se-passe-t-il-si-un-l-ve-est-en-contact-risque-avec-un-l-ve-malade-de-la-covid-19--97819-2
(PDF de 208.7 ko)

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.